

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 871

23 avril 2009

### SOMMAIRE

Aberdeen Global II .....	41764	JD Selector S.à r.l. ....	41769
Attalya .....	41768	Kensington S.A. ....	41770
BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l. ....	41789	Le Petit Manoir S.à r.l. ....	41769
Biomet Finance Luxembourg S.à r.l. ....	41783	Les Ecrins S.A. ....	41779
Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l. ....	41765	L'Occitane Groupe S.A. ....	41762
Calisco Luxembourg S.A. ....	41768	LU.FE. S.A. ....	41766
Centaur Luxco S.à r.l. ....	41778	Lufthansa SICAV-FIS .....	41763
Chipnet S.A. ....	41771	Medic International S.à r.l. ....	41770
Claudia Sträter Luxembourg S.A. ....	41764	NKGB S.A. ....	41774
Commodity Refining and Resources Trad- ing S.à r.l. ....	41771	Opal Corporation S.à r.l. ....	41808
Convac Holding S.A. ....	41808	Paxedi S.A. ....	41773
DCC Financial Services Ireland Limited Lu- xembourg Branch .....	41773	Pi Selector S.à r.l. ....	41767
Dexia Re .....	41762	Po Selector S.à r.l. ....	41767
Drillon S.A. ....	41763	prodev IT S. à r.l. ....	41764
Duro-Lux S.A. ....	41765	Ragi Investments S.A. ....	41789
EMRT European Metal Resources Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s. ....	41770	Sealed Air Luxembourg S.C.A. ....	41767
Ets. WERGO G.m.b.H. ....	41782	Sirtes S.A. ....	41806
Eurafrica S.A. ....	41765	Sirtes S.A., SPF .....	41806
Fidupar S.A. ....	41768	S.L. Investments S.A. ....	41783
First Metal Resources Trading S.à r.l. ....	41772	Solidas 4 S.A. ....	41792
Fondation Possenhau .....	41774	Sorina Holding S.A. ....	41762
Galanthus S.A. ....	41763	Stock-Base S.à r.l. ....	41772
GCPO Invest S.A. ....	41772	Summit Partners IX, S.à r.l. ....	41802
Groupe HC .....	41780	Summit Partners JMB S.à r.l. ....	41786
HSBC European Infrastructure Invest- ments 2 .....	41773	Summit Partners S.à r.l. ....	41786
IGNI .....	41766	Sweeper Selector S.à r.l. ....	41769
		Tramit Invest S.A., SPF .....	41766
		Triangle Digital INX Europe S.A. ....	41800
		United Investors Sicav .....	41771

**Sorina Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 20.450.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 février 2009 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Jean QUINTUS, M. Koen LOZIE et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009.

Copie certifiée conforme.

COSAFIN S.A. / J. QUINTUS

*Administrateur / Président*

Référence de publication: 2009045966/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08610. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090052740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Dexia Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 49.464.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Nicolas LEONARD

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009046667/1707/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02511. - Reçu 50,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090053379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 125.718.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue Le 30 mars 2009*

Cooptation de Monsieur Nicolas Geiger, demeurant 20, Quai Gustave Ador - CH-1207 Genève - Suisse, de Monsieur Adrien Geiger demeurant 55, rue de Verneuil - F-75007 Paris - France et de Monsieur Maximilien Geiger demeurant 496 7<sup>th</sup> St#3, Brooklyn, NY 11215, USA, en remplacement des Administrateurs démissionnaires selon avis du 19 mars 2009.

Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009045969/817/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02232. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090052814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Lufthansa SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.348.

Le bilan au 31. Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Avril 2009.

Lufthansa SICAV-FIS

Signatures

Référence de publication: 2009046970/705/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07273. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Galanthus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.351.

Il résulte de résolutions écrites des associés de la Société prises en date du 26 mars 2009 que:

- Facts Services S.à r.l. a été démis de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

- Monsieur Nicolas Albert Alexis Gasztonyi, né le 11 août 1965 à Etterbeek (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 37, rue de Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Facts Services S.à r.l. avec effet immédiat et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046041/7959/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009, réf. LSO-DD00337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Drillonne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.107.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de DRILLONNE S.A. tenue le 1<sup>er</sup> mars 2009 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Sonia Still en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Natacha Steuermann, avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

- Madame Véronique Wauthier, Madame Natacha Steuermann et Madame Delphine Goergen.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009044755/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Claudia Sträter Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 61.087.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 26 février 2009, l'actionnaire unique de la Société a:

- accepté les démissions de:

\* M. Johannes Martinus Josephus Van Born

\* Mme. Micheline D'Hane

avec effet au 1<sup>er</sup> février 2003 en tant que délégués à la gestion journalière de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Claudia Sträter Luxembourg S.A.*

UNIKAVEE B.V. (Dir.)

R.M. van der Mark

Référence de publication: 2009044780/7441/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**prodev IT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 141.440.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Avril 2009.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009046974/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01750. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

---

**Aberdeen Global II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 136.363.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date 1<sup>er</sup> février 2009*

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la cooptation de Monsieur Nigel Storer (résidant professionnellement à 1735, Market Street, Philadelphia, PA 19103) avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009. M. Storer remplace Monsieur Gary Bartlett, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 March 2009.

*Pour la Société*

VICTORIA BROWN

DIRECTOR

Référence de publication: 2009045016/9626/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01831. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

---

**Eurafrica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt.  
R.C.S. Luxembourg B 48.456.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Avril 2009.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009046975/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.140.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Il s'est produit une erreur dans le nom et l'adresse de l'associé unique de la Société. Les coordonnées de l'associé unique sont donc à retenir de la façon suivante:

Cable & Wireless Global Holding Limited, enregistrée au Companies House sous le numéro 3740694 avec siège social Waterside House, Longshot Lane, Berkshire RG12 1XL (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009046515/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Duro-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.581.

*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 23 décembre 2008*

L'assemblée décide à l'unanimité:

Les actionnaires représentant 100% des parts de la société DURO-LUX SA, préqualifiés accepte:

- Nomination de Monsieur Ozga Adam, né le 21 octobre 1962 à Tomaszow en Pologne, demeurant PL-22600 Tomaszow Lubelski 7 wojska Polskiego, au poste d'administrateur.

- Nomination de Madame Daxhelet Anne-Marie, né le 08 novembre 1961 à Huy en Belgique, demeurant B-4577 Modave, 2 rues du camp romain, au poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046036/6394/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02646. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Tramit Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 145.160.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 mars 2009*

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 26 mars 2009 que:  
- Madame Noëlle PICCIONE, née le 23 décembre 1974 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Cette dernière assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2014.

Certifie sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009046043/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**LU.FE. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 117.791.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009047003/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02938. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

---

**IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 60.894.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 2 avril 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent Planche, Alain Léonard, Patrick Wagenaar et Jean-Michel Gelhay en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
2. de réélire KPMG Audit S.à.r.l. en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Pour IGNI

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009046042/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

---

**Po Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.245.

Dépôt des comptes pour la période du 4 décembre 2006 au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Halsey Group Sàrl  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009047006/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03047. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Pi Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.214.

Dépôt des comptes pour la période du 4 décembre 2006 au 31 décembre 2007 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Halsey Group Sàrl  
Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009047005/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03049. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Sealed Air Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.671.

RECTIFICATIF

Un enregistrement initial de cette Mention a été effectué le 04/03/09 avec la Référence: LSO-DC01177

*Extrait des résolutions écrites  
prises par les actionnaires en date du 10 juin 2008*

Les actionnaires ont décidé:

- De renommer M. Jeffrey Stuart WARREN à la fonction de commissaire pour une durée déterminée à partir du 10 juin 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.
- De renommer M. Tod Stephens CHRISTIE à la fonction de commissaire pour une durée déterminée à partir du 10 juin 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.
- De renommer M. Michael James CHAPMAN à la fonction de commissaire pour une durée déterminée à partir du 10 juin 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.03.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009046574/5564/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Attalya, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 135.771.

Le bilan au 31/12/2008 portant de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK  
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009047000/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

---

**Fidupar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 74.296.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.04.2009.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009046994/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03143. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

---

**Calisco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 45.646.

**MENTION RECTIFICATIVE**

La mention déposée au registre de commerce et des sociétés en date du 07/04/2009 sous le n° L090051552.04 relative à l'enregistrement référencé LSO DD/00832 du 03/04/2009 à lire comme suit:

CALISCO Luxembourg SA  
36, avenue Marie-Thérèse  
L-2132 Luxembourg  
RCS Luxembourg B 45.646

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009046672/3560/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00832. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

---



**JD Selector S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.099.

Dépôt des comptes pour la période du 18 mai 2007 au 31 décembre 2007 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Halsey Group Sàrl

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009047007/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03043. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Sweeper Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.244.

Dépôt des comptes pour la période du 4 décembre 2006 au 31 décembre 2007 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Halsey Group Sàrl

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009047008/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03042. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Le Petit Manoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 105.037.

*Décision de l'associé unique le 19 mars 2009*

En date de ce 19 mars 2009, à 16.00 heures, l'associé unique de la société LE PETIT MANOIR SARL, Monsieur Cyrille René Setoca Muacho, a pris la décision suivante:

*Résolution:*

Monsieur Stéphane DEJONGHE, domicilié à 4, rue d'Oradour, L-3398 Roeser, né le 13.04.1981 est confirmé au poste de gérant technique de la société Le Petit Manoir Sàrl.

Le mandat de Monsieur Stéphane DEJONGHE se terminera lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

Monsieur Stéphane DEJONGHE ne pourra engager la société que par signature conjointe avec l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Cyrille René Setoca Muacho

*Associé unique*

Référence de publication: 2009046566/206/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Kensington S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 21.859.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009046989/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03149. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

---

**EMRT European Metal Resources Trading S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 52, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 133.720.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Avril 2009.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009046978/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01791. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

---

**Medic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.888.

—  
*Extrait des décisions prises  
par l'associé unique en date du 15 janvier 2009*

1. En remplacement de Monsieur Carl SPEECKE, gérant démissionnaire, Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de un (1) à deux (2).

3. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une période indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MEDIC INTERNATIONAL S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009046581/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

---

**Chipnet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 65.175.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009046990/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03146. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Commodity Refining and Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 143.237.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Avril 2009.

Signature  
Gérant

Référence de publication: 2009046980/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01770. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**United Investors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 129.617.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée»)  
tenue au siège social de la société le jeudi 26 mars 2009 à 11.00 heures*

*Cinquième Résolution*

L'Assemblée est informée de la démission de Monsieur Laurent Deltour avec effet au 15 janvier 2009.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Ignacio Pedrosa Taboada, Commercial and Marketing Director, Bestinver Gestion S.A., en remplacement de Monsieur Deltour, avec effet au 8 octobre 2008.

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Jérôme Tordo, Ignacio Pedrosa Taboada, Jean-Baptiste Blanc et BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, représentée par Messieurs Craig Fedderson, Paulo Guia et Georg Lasch pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2010.

*Sixième Résolution*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers Sàrl Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Copie certifiée conforme  
BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009046568/1176/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Stock-Base S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 133.440.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Avril 2009.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009046976/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01752. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**First Metal Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 142.939.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Avril 2009.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009046973/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01782. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**GCPO Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 95.299.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale  
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 08/12/2008*

1. Le mandat des administrateurs:

a) Monsieur Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

b) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

c) Maître Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

2. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, établie et ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046545/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.657.

Les comptes annuels audités au 31 mars 2007 pour la période du 18 juillet 2006 au 31 mars 2007 de la maison mère de DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, qui est DCC Financial Services Ireland Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.04.09.

Signatures.

Référence de publication: 2009046997/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03069. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**HSBC European Infrastructure Investments 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.914.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009047001/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02953. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Paxedi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.790.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 mars 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 26 mars 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 26 mars 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour PAXEDI, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009046604/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**NKGB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 103.219.

—  
EXTRAIT

En date du 11 mars 2009 les administrateurs décident de coopter Monsieur Michaël ZIANVENI, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie A vacant à ce jour.

En date du 11 mars 2009 les administrateurs décident de coopter Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie A vacant à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009044806/693/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Fondation Possenhau, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 2, Keeseschgässel.  
R.C.S. Luxembourg G 27.

—  
*Comptes annuels pour l'exercice  
pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008*

*Bilan pour la période  
du 01/01/2008 au 31/12/2008  
Exprimé en Euro*

	Note(s)	2008	2007
<b>ACTIF</b>			
A. Capital souscrit non versé . . . . .		0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé			
II. Capital souscrit appelé et non versé			
B. Frais d'établissement			
C. Actif immobilisé . . . . .		0,00	0,00
I. Immobilisations incorporelles . . . . .		0,00	0,00
1. Frais de recherche et de développement			
2. Concessions, brevets licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été . . . . .		0,00	0,00
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3			
b) créés par l'entreprise elle-même			
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux			
4. Acomptes versés			
II. Immobilisations corporelles . . . . .		0,00	0,00
1. Terrains et constructions			
2. Installations techniques et machines			
3. Autres installations, outillage et mobilier			
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			
III. Immobilisations financières . . . . .		0,00	0,00
1. Parts dans des entreprises liées			
2. Créances sur des entreprises			
3. Participations			
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation			
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations			
6. Autres prêts			
7. Actions propres ou parts propres avec indication de leur valeur			

nominale ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable

D. Actif circulant . . . . .	38 648,59	32 998,38
1. Stocks . . . . .	554,76	0,00
1. Matières premières et consommables		
2. Produits en cours de fabrication		
3. Produits finis et marchandises . . . . .	554,76	
4. Acomptes versés		
II. Créances . . . . .	150,85	343,00
1. Créances résultant de ventes et prestations de services . . . . .	150,85	343,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	150,85	343,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
2. Créances sur des entreprises liées . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
4. Autres créances . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
III. Valeurs mobilières . . . . .	0,00	0,00
1. Parts dans des entreprises liées		
2. Actions propres ou parts propres avec indication de leur valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable		
3. Autres valeurs mobilières		
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . . . .	37 942,98	32 655,38
E. Comptes de régularisation . . . . .	1 757,55	9 706,00
Total de l'actif . . . . .	40 406,14	42 704,38

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF	Note(s)	2008	2007
A. Capitaux propres . . . . .		32 998,09	34 429,36
I. Capital souscrit . . . . .		2 478,94	2 478,94
II. Primes d'émission			
III. Réserve de réévaluation			
IV. Réserves . . . . .		12 476,50	12 476,50
1. Réserve légale			
2. Réserve pour actions propres ou parts propres			
3. Réserves statutaires			
4. Autres réserves . . . . .		12 476,50	12 476,50
V. Résultats reportés . . . . .		19 473,92	25 066,95
VI. Résultats de l'exercice . . . . .		(1 431,27)	(5 593,03)
VII. Subventions d'investissement en capital			
VIII. Plus-values immunisées			
A. bis Dettes subordonnées			
B. Provisions pour risques et charges . . . . .		0,00	0,00
1. Provisions pour pensions et obligations similaires			
2. Provisions pour impôts			
3. Autres provisions			
C. Dettes . . . . .		7 408,05	8 275,02
1. Emprunts obligatoires . . . . .		0,00	0,00
a) Emprunts convertibles . . . . .		0,00	0,00

a. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b. dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
b) Emprunts non convertibles . . . . .	0,00	0,00
a. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b. dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
2. Dettes envers des établissements de crédit . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
4. Dettes sur achats et prestations de services . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
5. Dettes représentées par des effets de commerce . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
6. Dettes envers des entreprises liées . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	917,46	883,42
a) dettes fiscales		
b) dettes au titre de la sécurité sociale . . . . .	917,46	883,42
9. Autres dettes . . . . .	6 490,59	7 391,60
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	6 490,59	7 391,60
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
D. Comptes de régularisation		
Total du passif . . . . .	<u>40 406,14</u>	<u>42 704,38</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

*Compte de profits et pertes  
pour la période du 01/01/2008 au 31/12/2008  
Exprimé en Euro*

	Note(s)	2008	2007
A. CHARGES			
1.			
3. Frais de personnel . . . . .		50 882,67	47 897,60
a) Salaires et traitements . . . . .		45 346,03	42 649,48
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .		5 536,64	5 248,12
c) Pensions complémentaires			
d) Autres charges sociales			
4. Corrections de valeur . . . . .		0,00	0,00
a) Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles			
b) Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant			
5. Autres charges d'exploitation . . . . .		41 242,95	49 536,23
6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant			
7. Intérêts et charges assimilées . . . . .		66,76	34,82
a) concernant des entreprises liées			



b) autres intérêts et charges		66,76	34,82
8.			
9.			
10. Charges exceptionnelles			
11. Impôts sur le résultat			
12. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus			
13. Résultat de la période . . . . .		0,00	0,00
Total des charges . . . . .		92 192,38	97 468,65
Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.			
<b>B. PRODUITS</b>	Note(s)	2008	2007
1. Produits bruts . . . . .		90 365,29	91 768,61
5. Produits de participations . . . . .		0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées			
b) autres produits de participations			
6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé . . . . .		0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées			
b) autres produits			
7. Autres intérêts et produits assimilés . . . . .		395,82	107,01
a) provenant d'entreprises liées			
b) autres intérêts et produits assimilés . . . . .		395,82	107,01
8.			
9. Produits exceptionnels			
10. Résultat de la période . . . . .		1 431,27	5 593,03
Total des produits . . . . .		92 192,38	97 468,65
Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.			

FONDATION POSSENHAUS, Etablissement d'Utilité Publique.

Constitué suivant acte reçu par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 30 juillet 1993, statuts publiés au Recueil spécial du Mémorial C N° 489 du 19 octobre 1993.

*Annexe au bilan au 31.12.2008*

Membres du Conseil d'Administration:

*Président*

Monsieur John SCHADECK, demeurant à L-2130 Luxembourg, 7, boulevard Charles Marx, né le 22 mars 1953 à Luxembourg

*Vice-Présidente*

Madame Aline PUTZ, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 95, route du Vin, née le 12 septembre 1949 à Luxembourg

*Vice-Président*

Monsieur Nicolas STROTZ, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 53, route du Vin, né le 18 décembre 1940 à Belvaux

*Secrétaire*

Madame Marie-Claire BACKES, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 9, route du Vin, née le 4 juillet 1951 à Pétange

*Membres*

Madame Danièle KOHN-STOFFELS, demeurant à L-6255 Zittig, 2, op der Drenk, née le 15 juin 1959 à Luxembourg

Monsieur Jean OLINGER, demeurant à L-1145 Luxembourg, 56, rue des Aubépines, né le 2 octobre 1951 à Luxembourg

Madame Madelaine KAYSER, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 35, route du Vin, née le 24.01.1965 à Luxembourg

Monsieur le Docteur Prosper KAYSER, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 35, route du Vin, né le 03.04.1933 à Luxembourg

Référence de publication: 2009045253/680/200.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02226. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

**Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.884.600,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.538.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 29 novembre 2007 entre Monkwood Luxco S.à r.l., James A. Cleary, Gregg W. Borman, Todd Robin Wulffson et Brett Petit, les parts sociales de la Société, entre ces associés seulement sont réparties comme suit:

James A. Cleary, né le 11 Octobre 1950, à New York, aux Etats-Unis, domicilié 17 Lost Meadow Lane, 11777 New York, aux Etats-Unis, détient:

- 407 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Gregg W. Borman, né le 10 février 1957 en Californie, Etats-Unis, domicilié 13467 S. Kearney Ct, CA92782 Tustin, Californie, aux Etats-Unis, détient:

- 407 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Todd Robin Wulffson, né le 29 juillet en Californie, aux Etats-Unis, domicilié 2508 Platt Place, CA92782 Tustin, Californie, aux Etats-Unis, détient:

- 407 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 327 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Brett Petit, né le 04 novembre 1963 dans l'Illinois, aux Etats-Unis, domicilié 28311 Rancho Grande, CA92677 Laguna Niguel en Californie, aux Etats-Unis, détient:

- 706 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 567 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 567 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 567 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 567 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 567 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 567 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Monkwood Luxco S.à r.l. enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B117.178 et dont le siège social se situe 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg, détient:

- 3.261 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.621 parts sociales de catégorie D1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.621 parts sociales de catégorie E1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.621 parts sociales de catégorie F1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.621 parts sociales de catégorie G1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.621 parts sociales de catégorie H1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.
- 2.621 parts sociales de catégorie I1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Centaur Luxco S.à r.l.  
Frank Welman  
Gérant A

Référence de publication: 2009044815/683/62.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07827. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Les Ecrins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 66.699.

Im Jahre zweitausend und neun, am neunten März.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft Les Ecrins S.A., mit Sitz in L-1466 Luxemburg, 10, rue Jean Engling, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Decker, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 25. September 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 924 vom 22. Dezember 1998.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Marc KOPPES, docteur en sciences économiques et sociales, beruflich ansässig in Ehlange-sur-Mess.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Marc HILBERT, indépendant, wohnhaft in Hassel.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche EINTAUENDZWEIHUNDERTFÜNFZIG (1.250) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

- 1.- Sitzverlegung der Gesellschaft nach 7A, am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess.
  - 2.- Dementsprechende Abänderung des zweiten Absatzes von Artikel eins der Satzung.
  - 3.- Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes und des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes („administrateur-délégué") Herrn Heinz W. SCHLUEP anzunehmen.
  - 4.- Ernennung von Frau Michèle KERGEN als neues Verwaltungsratsmitglied.
- Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-1466 Luxemburg, 10, rue Jean Engling nach L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill zu verlegen.

*Zweiter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt den zweiten Abschnitt von Artikel eins der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. Zweiter Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ehlange-sur-Mess."

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes und des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes („administrateur-délégué") Herrn Heinz W. SCHLUEP anzunehmen und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Frau Michèle KERGEN, administrateur de société, beruflich ansässig in Ehlange-sur-Mess als neues Verwaltungsratsmitglied für einen Zeitraum bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010 zu ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. KOPPE, S. WOLTER-SCHIERES, M. HILBERT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9429. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 23. März 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009045815/242/57.

(090053105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

### **Groupe HC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 145.554.

### STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit français "HNCS", établie et ayant son siège social à F-54530 Pagny sur Moselle, 14, avenue Marcel NEY (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de Nancy sous le numéro B 503 462 541,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Cyril HAMIOT, gérant de société, demeurant à F-54530 Pagny sur Moselle, 2C rue des Andelins (France).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée dénommée "GROUPE HC", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet tous travaux d'installations de chauffage-sanitaire, de montage, dépannage et réparations électriques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "HNCS", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

41782

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

*Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
2. Monsieur Cyril HAMIOT, gérant de société, né à Vouziers (France), le 16 septembre 1978, demeurant à F-5450 Pagny sur Moselle, 2C, rue des Andelins, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, Nous, notaire le présent acte.

Signé: HAMIOT; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> avril 2009. Relation GRE/2009/1277. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009044667/231/112.

(090051633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Ets. WERGO G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9376 Hoscheid, 14, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 84.179.

Im Jahre zweitausendneun, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain THOLL, mit Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

1.- Dame Claudia GÖTZE, Geschäftsfrau, wohnhaft in L-9376 Hoscheid, 14, Haapstrooss,

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte Nachfolgendes zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Ets. WERGO G.m.b.H.“, mit Sitz in Mersch, Zone Industrielle, route de Colmar-Berg, R.C.S.L. Nummer B 84.179, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Oktober 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 315 vom 26. Februar 2002.

2) Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT (12.400.-) EURO, eingeteilt in HUNDERT VIERUNDZWANZIG (124) Anteile von je HUNDERT (100.-) EURO.

Diese Stammeinlagen werden von Dame Claudia GÖTZE gezeichnet.

Die Komparentin, welche das gesamte Stammkapital vertritt, handelnd an Stelle der Generalversammlung hat folgenden Beschluss gefasst:

*Einzigter Beschluss.*

Die Gesellschafterin beschließt den Gesellschaftssitz von L-7525 Mersch, Zone Industrielle, route de Colmar-Berg nach Hoscheid zu verlegen und in diesem Sinne Absatz eins von Artikel fünf abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in Hoscheid.“

In diesem Zusammenhang beschließt die Gesellschafterin, dass die Adresse der Gesellschaft in „L-9376 Hoscheid, 14, Haaptstrooss“ ist.

*Kosten und Gebühren:*

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf ACHT HUNDERTVIERZIG EURO (€ 840.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparentin, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: GÖTZE - THOLL

Enregistré à Mersch, le 31 mars 2009. Relation: MER/2009/579. Reçu soixante-quinze Euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 3 avril 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009045879/232/39.

(090052915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**S.L. Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.009.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 février 2009 à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean QUINTUS, et la société COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET au poste d'Administrateurs, ainsi que le mandat de Président et d'Administrateur de Monsieur Joseph WINANDY.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill au poste de Commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009045964/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.513,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.393.

In the year two thousand nine, the sixteenth day of March, before Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.393 (the Company), incorporated on 29 November 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 15 January 2008, number 109 page 5199. The articles of association of the Company have been amended for the last time on February 20<sup>th</sup> 2009, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations.

being Biomet Europe B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Toermalijnring 600, 3316LC Dordrecht, the Netherlands, registered with the "Kamer van Koophandel" of Rotterdam, under the number 23089334 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Olivier Too, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.



The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 12,513 (twelve thousand five hundred and thirteen) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Rectification of the notarial deed passed on 25 April 2008 before the notary Francis Kessler in order to record that the value of the 43,668,223 shares in Biomet Acquisitions, 974,500 shares in Biomet France SARL, 41,000 shares in Biomet Polska Sp.z.o.o., 2,000 shares in Biomet Danmark ApS, 350 shares in Biomet Belgium BVBA, 1,000 shares in Scandimed Holding AB, 100 shares in Biomet Finland Oy, 3,700 shares in Biomet Austria GmbH, one quota in Biomet Italia Srl and 4,499 shares in Biomet Holdings B.V. (the Shares) contributed to the Company was based on a provisional valuation and differs from the actual value of such shares as determined in the final valuation provided by Duff & Phelps;

3. Change of the amount to be allocated to the share premium account of the Company as a result of the rectification stated under item 2. of the agenda; and

4. Miscellaneous

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to rectify the notarial deed passed on 25 April 2008 before the undersigned notary as a result of the final valuation of the Shares differing from the provisional valuation and it hereby records that the total value of the Shares is EUR 1,042,629,266 (one billion forty-two million six hundred and twenty-nine thousand two hundred and sixty-six Euro) as is now correctly established in the final valuation made by Duff & Phelps as of 25 September 2007 (the New Valuation) rather than EUR 1,210,461,083 (one billion two hundred and ten million four hundred and sixty-one thousand and eighty-three Euro), the difference between the two figures being as a result a decrease of EUR 167,831,817 (one hundred and sixty-seven million eight hundred and thirty-one thousand eight hundred and seventeen Euro).

*Third resolution*

Furthermore, the Meeting resolves to acknowledge and it hereby acknowledges, approves and requests the officiating notary to record that, on the basis of the New Valuation which has recently been prepared by Duff & Phelps (i) the value of the Shares was EUR 1,042,629,266 (one billion forty-two million six hundred and twenty-nine thousand two hundred and sixty-six Euro) and (ii) further to the aforementioned adjustment, the amount of share premium allocated to the share premium account at the occasion of the capital increase of the 25 April 2008 is hereby decreased with effect as of 25 April 2008 from the amount of EUR 1,210,461,073 (one billion two hundred and ten million four hundred and sixty-one thousand and seventy-three Euro) to the amount of EUR 1,042,629,256 (one billion forty-two million six hundred and twenty-nine thousand two hundred and fifty-six Euro).

*Tax exemption*

As the present deed rectifies the deed passed on 25 April 2008 which concerned the contributions in kind consist of at least 65% of the shares of companies incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union and as the present deed still concerns the aforementioned contributions in kind, the Company requests the application of article 4-2 of the law dated 29 December 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), as amended, which provides for the capital duty exemption of such contributions.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.393 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 15 janvier 2008 numéro 109 page 5199. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, le 20 février 2009, en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Biomet Europe B.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Toermalijnring 600, 3316LC Dordrecht, Pays-Bas, immatriculée auprès du "Kamer van Koophandel" de Rotterdam, sous le numéro 23089334 (l'Associé Unique);

ci-après représentée par M. Olivier Too, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé unique détient les 12.513 (douze mille cinq cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Rectification de l'acte notarié fait le 25 avril 2008 devant Maître Francis Kessler pour acter que la valeur des 43.668.223 parts sociales de Biomet Acquisitions, 974.500 parts sociales de Biomet France SARL, 41.000 parts sociales de Biomet Polska Sp.z.o.o., 2.000 parts sociales de Biomet Danmark ApS, 350 parts sociales de Biomet Belgium BVBA, 1.000 parts sociales de Scandimed Holding AB, 100 parts sociales de Biomet Finland Oy, 3.700 parts sociales de Biomet Austria GmbH, un quota de Biomet Italia Srl and 4.499 parts sociales de Biomet Holdings B.V. (les Parts Sociales) apportées à la Société était basée sur une valorisation provisoire et diffère de la valeur des Parts Sociales telle que déterminée par la valorisation finale fournie par Duff & Phelps;

3. Modification du montant alloué au compte de prime d'émission de la Société résultant de la rectification mentionnée au point 2. de l'ordre du jour; et

4. Divers.

III. Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de rectifier l'acte notarié passé le 25 avril 2008 devant le notaire soussigné, la valeur finale des Parts Sociales différant de la valorisation provisoire, et l'Assemblée constate que la valeur globale des Parts Sociales est de EUR 1.042.629.266 (un milliard quarante-deux millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante-six Euros) comme cela est maintenant correctement établi par valorisation finale de Duff & Phelps au 25 septembre 2007 (la Nouvelle Valorisation), au lieu de EUR 1.210.461.083 (un milliard deux cent dix millions quatre cent soixante-et-un mille et quatre-vingt-trois Euros), la différence entre ces deux montants étant une baisse de EUR 167.831.817 (cent soixante-sept millions huit cent trente-et-un mille huit cent dix-sept Euros).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide en outre d'approuver et approuve, et demande au notaire d'acter sur la base de la Nouvelle Valorisation qui a été récemment faite par Duff & Phelps que (i) la valeur des Parts Sociales est de EUR 1.042.629.266 (un milliard quarante-deux millions six cent vingt-neuf mille deux cent soixante-six Euros) et que (ii) en raison de la modification susmentionnée, le montant de prime d'émission affecté au compte de prime d'émission de la Société à l'occasion de l'augmentation de capital du 25 avril 2008 est par cet acte réduit avec effet au 25 avril 2008 du montant de EUR 1.210.461.073 (un milliard deux cent dix millions quatre cent soixante-et-un mille et soixante-treize Euros) au montant de 1.042.629.256 (un milliard quarante-deux millions six cent vingt-neuf mille deux cent cinquante-six Euros).

*Exemption fiscale*

Le présent acte rectifiant l'acte fait le 25 avril 2008 concernant les apports en nature d'au moins 65% (soixante-cinq pour cent) des parts de sociétés ayant leurs sièges au sein de l'Union Européenne à une société ayant son siège au sein de l'Union Européenne, et le présent acte concernant ces apports en nature, la Société demande, en accord avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), ainsi que modifiée, l'exonération du droit d'apport relativement aux présents apports.

*Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: O. Too, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2009. Relation: EAC/2009/3064. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009045900/219/155.

(090052760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Summit Partners S.à r.l.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 96.237.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Summit Ventures VI-A, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP) LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

2. Summit Ventures VI-B, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, represented by Summit Partners VI (GP), LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

3. Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

4. Summit VI Advisors Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

5. Summit Ventures V, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, both having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

6. Summit V Companion Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, both having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

7. Summit V Advisors Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, both having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

8. Summit V Advisors Fund (QP), L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, both having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

9. Summit Investors VI, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by Summit Partners VI (GP), LP, represented by Summit Partners VI (GP), L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, all having their business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA,

all of them here represented by Mrs Séverine Cailteux-Lambert, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Boston, USA on 12 March 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of SUMMIT PARTNERS S.à r.l., (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.237, incorporated pursuant to a notarial deed on 29 September 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 November 2003, number 1145.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 4 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 August 2006, number 1518.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Change of the Company's name from Summit Partners S.à r.l. to Summit Partners JMB S.à r.l., and subsequent modification of the article 4 of the articles of incorporation.

2. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholders decide to change the name of the Company from Summit Partners S.à r.l. into Summit Partners JMB S.à r.l., and to modify article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Summit Partners JMB S.à r.l."."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Summit Ventures VI-A, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

2. Summit Ventures VI-B, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

3. Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

4. Summit VI Advisors Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant tous leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

5. Summit Ventures V, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, tous deux ayant leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

6. Summit V Companion Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, tous deux ayant leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

7. Summit V Advisors Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, tous deux ayant leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

8. Summit V Advisors Fund (QP), L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, tous deux ayant leur siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

9. Summit Investors VI, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par Summit Partners VI (GP), LP, représenté par Summit Partners VI (GP), L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique,

tous ici représentés par Madame Séverine Cailteux-Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, USA, le 12 mars 2009.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société SUMMIT PARTNERS S.à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.237, constituée suivant acte notarié du 29 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 novembre 2003, numéro 1145.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 4 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 août 2006, numéro 1518.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société de Summit Partners S.à r.l. en Summit Partners JMB S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

2. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont prié le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de changer la dénomination de la Société de Summit Partners S.à r.l. en Summit Partners JMB S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Summit Partners JMB S.à r.l." "

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CAILTEUX-LAMBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009. LAC / 2009 /10216. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009046208/7241/148.

(090053214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**BBEPI Europe Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.347.

—  
*Extrait des résolutions prises  
par l'associé de la société en date du 5 mars 2009*

Par les résolutions écrites du 5 mars 2009, l'associé de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Richard Olivier Szufiak en tant que gérant de la Société, prenant effet le 5 mars 2009;
- De nommer en tant que gérant, prenant effet le 5 mars 2009, et pour une durée indéterminée:

\* M. Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland (New Zealand), et ayant comme adresse professionnelle 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- De changer l'adresse de M. Yves Elsen de son adresse privée 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer à son adresse professionnelle au 5, rue de L'Eglise, L-1458 Luxembourg.

- De changer l'adresse de M. Nicolas Comes de son adresse privée 1, Feitekneppchen, L-8129 Bridel à son adresse professionnelle au Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven.

- De changer l'adresse de M. Mark Dunstan de son adresse privée 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg à son adresse professionnelle au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- M. Yves Elsen, demeurant professionnellement au 4, rue de L'Eglise, L-1458 Luxembourg;
- M. Nicolas Comes, demeurant professionnellement au Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven;
- M. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- M. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009046629/8714/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03240. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Ragi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.633.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf le vingt-quatre mars;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg

A comparu:

SOUTHVIEW SERVICES LTD, ayant son siège social à 28 Burla Street, Rishon Le Zion, Israël, ici représentée par Madame Orietta RIMI, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 13 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer ainsi:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RAGI INVESTMENTS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente cinq mille euros (35.000.-EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent euros (100.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toutes voies électroniques étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou toutes voies électroniques. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.



**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

SOUTHVIEW SERVICES LTD .....	350
Total: trois cinquante actions .....	350

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente cinq mille euros (35.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille huit cent cinquante euros (1.850.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

##### *Administrateur de catégorie A*

- Monsieur Isaac TRUZMAN, Président, né le 25 avril 1959 in Espagne et demeurant à CH-6900 Lugano, Via L. Canonica  
4

##### *Administrateur de catégorie B*

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont Saint Martin (France), le 6 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3,rue Belle-vue;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée née à Ortona (Italie) le 1<sup>er</sup> juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rimi, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 27 mars 2009. Relation: EAC/2009/3514. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 9 avril 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009047146/209/132.

(090053853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

### **Solidas 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.618.

### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

SGG S.A., eine société anonyme (Aktiengesellschaft) nach luxemburger Recht mit Geschäftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 65.906,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Christoph Kossmann, Generalsekretär des Verwaltungsrates der „SGG S.A.“, wohnhaft in Remich,

gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 20. März 2009.

Die Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

### **A. Name - Sitz - Dauer - Zweck**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft, welche die Bezeichnung „Solidas 4 S.A.“ (die „Gesellschaft“) führt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Zeit errichtet.

**Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner Gesellschaften und sonstigen Personen, welche der gleichen Gruppe angehören wie die Gesellschaft, Garantien geben, Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen, soweit diese im Gesellschaftsinteresse sind.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können auch jederzeit Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.

### **B. Kapital - Aktien**

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000) und ist in zehn Millionen (10.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01) eingeteilt.

Das genehmigte Aktienkapital, inklusive des gezeichneten Kapitals, beträgt eine Million Euro (EUR 1.000.000) und ist in hundert Millionen (100.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01) pro Aktie eingeteilt.



Während einer Dauer von fünf (5) Jahren ab Veröffentlichung dieser Satzung ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Aktien auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien zu erteilen, zugunsten solcher Personen und zu solchen Bedingungen wie dies der Verwaltungsrat für geeignet hält. Der Verwaltungsrat ist in diesem Zusammenhang insbesondere berechtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den bisherigen Aktionären Vorzugsrechte einzuräumen.

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben. Der Tod oder die Auflösung des alleinigen Aktionärs (oder von einem anderen Aktionär) führt nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 7.** Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Aktionäre geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Eigentum an den Aktien in mehreren Händen liegen oder aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Treuhänder oder Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist. Der Treuhänder gilt gegenüber der Gesellschaft als rechtlicher Eigentümer der Aktien.

Die Übertragung der Aktien bedarf der Zustimmung der Gesellschaft, für deren Erteilung der Verwaltungsrat aufgrund einstimmiger Entscheidung zuständig ist.

### C. Generalversammlung der Aktionäre

**Art. 8.** Die ordnungsgemäß gebildete Generalversammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft. Wenn die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

Sie muss auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10 %) des Kapitals vertreten, einberufen werden. Aktionäre, die wenigstens zehn Prozent (10 %) des Kapitals der Gesellschaft vertreten, können einen oder mehrere Punkte der Tagesordnung hinzufügen. Eine solche Anfrage muss wenigstens fünf (5) Tage vor der Versammlung per Einschreibebrief an den Sitz der Gesellschaft gesendet werden.

**Art. 9.** Die jährliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils um 14.00 Uhr am 15. Tag des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt. Andere Generalversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden. Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, sofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Aktionäre können an der Versammlung durch Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen. Eine derartige Teilnahme an einer Sitzung entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Die Kommunikationsmittel müssen allen an der Sitzung teilnehmenden Personen erlauben, sich durchgehend untereinander zu hören, sowie effektiv an der Sitzung teilzunehmen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Generalversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung oder durch jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Jeder Aktionär kann durch Wahlformulare wählen, die per Post oder per Faksimileübertragung an den Sitz der Gesellschaft oder an eine andere im Einberufungsschreiben angegebene Adresse zu senden sind. Die Aktionäre können dabei die von der Gesellschaft ausgestellten Wahlformulare benutzen, die zumindest den Ort, das Datum, die Uhrzeit, die Tagesordnung und den der Versammlung zum Beschluss vorgelegten Vorschlag enthalten. Für jeden Vorschlag soll das Wahlformular drei Felder enthalten, die es dem Aktionär erlauben, durch Ankreuzen des jeweiligen Feldes für oder gegen den Vorschlag zu stimmen, beziehungsweise sich der Stimme zu enthalten.

Wahlformulare, die weder eine Stimmabgabe für den Vorschlag, gegen den Vorschlag, noch eine Stimmenthaltung enthalten, sind ungültig. Die Gesellschaft nimmt nur Wahlformulare an, die sie vor der Versammlung erhalten hat, auf die sich das betreffende Wahlformular bezieht.

Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlung werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen gefasst, mit Ausnahme von Beschlüssen, die eine Abänderung der Satzung mit sich bringen und durch-eine Mehrheit von zwei Drittel der gültigen Stimmen gefasst werden.

Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

#### D. Verwaltungsrat

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens drei (3) Mitgliedern bestehen muss (die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen). Falls die Gesellschaft jedoch durch einen einzigen Aktionär gegründet wird oder falls in einer Generalversammlung festgestellt wird, dass ein Aktionär sämtliche Aktien der Gesellschaft hält, kann die Gesellschaft durch ein einziges Verwaltungsratsmitglied geführt werden; dies gilt bis zu dem Zeitpunkt der jährlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Gesellschaft festgestellt hat, dass ihre Aktien durch mehr als einen Aktionär gehalten werden. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Generalversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Generalversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welches grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet, gewählt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Aktionäre gewählt. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann zu jeder Zeit ohne Grund durch die einfache Mehrheit der gültigen Stimmen der Generalversammlung abberufen werden.

Für den Fall, dass eine juristische Person als Verwaltungsratsmitgliedern ernannt wird, muss diese juristische Person einen ständigen Vertreter ernennen, der das Mandat im Namen und im Auftrag der juristischen Person durchführt. Die juristische Person darf ihren ständigen Vertreter nur dann widerrufen, wenn sie zur gleichen Zeit einen Nachfolger ernennt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Generalversammlung besetzt werden.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden (24) vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift) ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Bei einer schriftlichen, durch Faksimileübertragung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebenen Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faksimileübertragung oder durch andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle Anderen verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Eine mit derartigen Kommunikationsmitteln durchgeführte Sitzung wird als am Sitz der Gesellschaft durchgeführt angesehen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden nur durch die Mehrheit der Mitglieder des Verwaltungsrates gefasst. Wenn dem Verwaltungsrat eine gerade Anzahl an Mitgliedern angehört, steht dem Vorsitzenden bei Stimmgleichheit eine entscheidende Stimme zu.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faksimileübertragung oder andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) belegter Unterlagen gefasst werden; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

**Art. 12.** Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 13.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

**Art. 14.** Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

#### **E. Aufsicht der Gesellschaft**

**Art. 15.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Rechnungskommissaren (commissaire(s)) welche (r) von der Generalversammlung der Aktionäre bestellt wird (werden).

#### **F. Geschäftsjahr - Bilanz**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5 %) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10 %) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

#### **G. Auflösung der Gesellschaft**

**Art. 18.** Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Generalversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

#### **H. Satzungsänderung**

**Art. 19.** Die gegenwärtige Satzung kann von einer Generalversammlung der Aktionäre geändert werden, unter Beachtung der Bedingungen gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 bestimmend betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

#### **I. Schlussbestimmungen - Anwendbares recht - Sprache**

**Art. 20.** Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

**Art. 21.** Die gegenwärtige Satzung ist in deutscher Sprache verfasst, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die deutsche Fassung maßgebend.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Kalenderjahr 2010 stattfinden.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

SGG S.A., vorgenannt, rechtmäßig vertreten durch Herrn Christoph Kossmann, vorgenannt, zeichnet alle zehn Millionen (10.000.000) neu ausgegebenen Aktien für einen Gesamtpreis von einhunderttausend Euro (EUR 100.000).

Alle Aktien werden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000) wie dies dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500).

*Beschlüsse des alleinigen Aktionärs*

Sodann hat der Erschienene, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
  - Matthias Graf von Krockow, Sprecher der persönlich haftenden Gesellschafter, geboren am 8. April 1949 in Föhren, Deutschland, geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg,
  - Simon Freiherr von Oppenheim, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 21. September 1970 in Rom, Italien, geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg,
  - Christoph Peter Marx, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 6. August 1961 in Hamburg, Deutschland, geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg.
3. Die Adresse der Gesellschaft lautet: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg.
4. Die Zahl der Rechnungskommissare wird auf einen (1) festgelegt. Zum Rechnungskommissar wird bestellt: Treuhand- und Revisions-Aktiengesellschaft Niederrhein, Uerdinger Straße 267, D-47800 Krefeld, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Krefeld unter der Nummer HRB Nr.9.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars enden mit der Generalversammlung, die über die Konten für das Geschäftsjahr 2010 entscheidet oder zu dem von der Generalversammlung beschlossenen Zeitpunkt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Bevollmächtigten der vorgenannten Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der vorgenannten Partei, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Follows the English translation of the German text:**

In the year two thousand and nine, on the twentieth of March.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SGG S.A., a société anonyme, with registered office in L-2086 Luxembourg, 412f, route d'Esch registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65.906,

duly represented by Mr Christoph Kossmann, Generalsekretär des Verwaltungsrates der „SGG S.A.“, wohnhaft in Remich,

by virtue of a proxy under privat seal given in Luxembourg, on 20 March 2009.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party requests the undersigned notary to record the following articles of incorporation of a société anonyme which it declares organised as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of "Solidas 4 S.A." (the "Company"). -

**Art. 2.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies, which form part of the same group of companies as the Company, and other persons, provided that they are in the corporate interest of the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the board of directors. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) consisting of ten million (10,000,000) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one million euro (EUR 1,000,000) consisting of one hundred million (100,000,000) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share. During a period of five years, from the date of the publication of the authorisation granted to the board to issue such shares, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the company.

**Art. 7.** The shares of the company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register.

The company will recognize only one holder per share; in case the shares are held by more than one person, the persons claiming ownership of the shares will have to appoint one sole fiduciary agent or proxy to represent the shares in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to those shares until one person has been designated as the sole owner in relation to the company. The fiduciary agent is considered towards the Company as the legal owner of the shares.

The transfer of the shares requires the agreement of the Company and the board of directors is by virtue of an unanimous decision, responsible of their issuance.

### C. General meetings of shareholders

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. If the company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, respectively each year on the 15th of the month of June at 2.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.



## D. Board of directors

**Art. 10.** The company shall be managed by a board of directors consisting of three (3) members at least (who need not be shareholders of the company). However, if the company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the company are held by one single shareholder, the company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

**Art. 11.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. In case the board of directors is composed of an even number of directors, the chairman will have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 13.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the daily management of the company, as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 14.** The company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **E. Supervision of the company**

**Art. 15.** The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires) which shall be appointed by the general meeting of shareholders.

#### **F. Financial year - Profits**

**Art. 16.** The accounting year of the company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

#### **G. Liquidation**

**Art. 18.** In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **H. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 19.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### **I. Final clause - Applicable law - Language**

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 21.** The present articles of incorporation are worded in German followed by an English version. In case of divergence between the German and the English text, the German version shall prevail.

#### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

SGG S.A., prenamed, duly represented by Mr Christoph Kossmann, pre-named, subscribes all ten million (10,000,000) newly issued shares for a total price of one hundred thousand euro (EUR 100,000).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Then, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Matthias Graf von Krockow, Sprecher der persönlich haftenden Gesellschafter, born on 8. April 1949 in Föhren, Germany, professionally residing in 412f, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Simon Freiherr von Oppenheim, director, born on 21 September 1970 in Rome, Italy, professionally residing in 412f, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Christoph Peter Marx, director, born on 6 August 1961 in Hamburg, Germany, professionally residing in 412f, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. The registered address of the company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

4. The number of the statutory auditors is set at one (1). Treuhand- und Revisions- Aktiengesellschaft Niederrhein, Uerdinger Straße 267, D-47800 Krefeld, registered with the Trade and Companies' Register of Krefeld under number HRB Nr.9., is appointed as statutory auditor.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2010 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, this deed is worded in German followed by a English translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the German and the English texts, the German version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed,

Gezeichnet: C. KOSSMANN und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 26 mars 2009. LAC/2009/11649. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 8. April 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009046218/7241/445.

(090053326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Triangle Digital INX Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.554.

In the year two thousand and nine, on the fourth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Triangle Digital Inx Europe S.A.", a joint stock company ("société anonyme"), having its registered office at 4, rue d'Eschdorf, L-9650 Esch-sur-Sûre, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 114.554, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 6<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C n° 986 of May 19<sup>th</sup>, 2006, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated December 20<sup>th</sup>, 2006, published in the Memorial C, n° 342 of March 9<sup>th</sup>, 2007.

The meeting is chaired by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr Hubert JANSSEN, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1415 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1415 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at five hundred and ten thousand Euro (€ 510,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:



41801

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company from its present address to 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
  2. Amendment of article 2 of the Company's articles of association.
- IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 4, rue d'Eschdorf, L-9650 Esch-sur-Sûre to 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article two of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances".

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Triangle Digital INX Europe S.A., ayant son siège social au 4, Rue d'Eschdorf, L-9650 Esch-sur-Sûre, Grand-Duchy of Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.554, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 986, du 19 Mai 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C n° 342 du 9 Mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1415 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1415 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions ainsi que la totalité des obligations, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinq cent dix mille Euro (€ 510.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.

IV. L'assemblée générale, après avoir approuvé ce qui précède, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 4, rue d'Eschdorf, L-9650 Esch-sur-Sûre au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 2.** "Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gaël TOUTAIN, Rachel UHL, Hubert JANSSEN, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2009. LAC/2009/4625. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros)

*Le Receveur (signé): SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009046269/211/118.

(090053504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Summit Partners IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.675.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SUMMIT EINSURANCE POOLING PARTNERSHIP, GP, a partnership represented by its Managing Partner, Summit Private equity Fund VII-A, L.P., represented by its General Partner, Summit Partners PE VII, L.P., represented by its General Partner, Summit Partners PE VII, LLC, all having their business address at 222 Berkeley Street, MA 02116 Boston (United States of America),

here represented by Ms Séverine Cailteux-Lambert, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies under private seal given in Boston, USA on 12 March 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SUMMIT PARTNERS IX S.à r.l., (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.675, incorporated under the name of DEGOKLAM S.à r.l. pursuant to a notarial deed on 19 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 June 2007, number 1312.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 27 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 November 2007, number 2512.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, then deliberates upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the report of the Board of Managers.
2. Presentation and approval of the annual accounts as at 31<sup>st</sup> December 2007.
3. Allocation of the result.
4. Discharge to be granted to the Board of Managers.
5. Change of the binding authority of the board of managers with the requirement of the joint signature of a manager of each class for the Company to be bound.
6. Subsequent amendment of the last paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B or any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/the board of managers. The board of managers may grant special power by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

7. Resignation of Mr Nico Kruchten and Mr Lennart Stenke as managers B of the Company and discharge for the execution of their mandate.

8. Appointment of Mr Abdelhakim Chagaar and Mr Frédéric Gardeur as managers B of the Company.

9. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the following agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder accepts the report of the board of managers. A copy of the said report will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

The sole shareholder approves the annual accounts as at 31 December 2007. A copy of the said annual accounts will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to allocate the results made by the Company in 2007 as follows:

Loss for the financial year as at December 31, 2007 . . . . .	EUR - 9.176,20
Amount to be carried forward to the following financial year . . . . .	EUR - 9.176,20

*Fourth resolution*

The sole shareholder, by special vote, decides to grant discharge to the members of the board of managers for their mandate until this date.

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides to change the binding authority of the board of managers with the requirement of the joint signature of a manager of each class for the Company to be bound.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the last paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B or any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/the board of managers. The board of managers may grant special power by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

41804

*Seventh resolution*

The sole shareholder accepts the resignation of Mr Nico Kruchten and Mr Lennart Stenke as managers B of the Company and, by special vote, grants discharge for the execution of their mandate until this date.

*Eighth resolution*

The sole shareholder decides to appoint:

- Mr Adelhakim Chagaar, Manager, born on 3 March 1979 in Mont-Saint-Martin (France), with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and

- Mr Frédéric Gardeur, Manager, born on 11 July 1972 in Messancy (Belgium), with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

as new managers B of the Company for an unlimited period.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Summit Elnsurance Pooling Partnership, GP, un partnership représenté par son Managing Partner, Summit Private equity Fund VII-A, L.P représenté par son General Partner, Summit Partners PE VII, L.P représenté par son General Partner, Summit Partners PE VII, LLC, tous avec siège social au 222 Berkeley Street, MA 02116 Boston (Etats-Unis d'Amérique),

ici représenté par Madame Séverine Cailteux-Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, Etats-Unis d'Amérique, le 12 mars 2009.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, est l'associé unique de la société SUMMIT PARTNERS IX S.à r.l., (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.675, constituée sous la dénomination DEGOKLAM S.à r.l. suivant acte notarié du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 juin 2007, numéro 1312.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 novembre 2007, numéro 2512.

Le comparant, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du conseil de gérance.
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.
3. Allocation du résultat.
4. Décharge à donner au conseil de gérance.
5. Changement du pouvoir de signature autorisé du conseil de gérance avec l'exigence de la signature conjointe d'un gérant de chaque catégorie pour que la Société soit valablement engagée.
6. Modification subséquente du dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique/le conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra accorder un pouvoir spécial par procuration authentique ou procuration sous seing privé."

7. Démission de Monsieur Nico Kruchten et de Monsieur Lennart Stenke en tant que gérant de catégorie B de la Société et décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

8. Nomination de Monsieur Abdelhakim Chagaar et de Monsieur Frédéric Gardeur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

9. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique approuve le rapport du conseil de gérance. Une copie dudit rapport restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Seconde résolution*

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007. Copies des dits comptes resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'allouer le résultat réalisé en 2007 comme suite:

Pertes pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2007 . . . . .	EUR - 9176,20
Montant à reporter à l'exercice social suivant . . . . .	EUR - 9176,20

*Quatrième résolution*

L'associé unique donne décharge aux membres du conseil de gérance pour leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de changer le pouvoir de signature autorisé du conseil de gérance avec l'exigence de la signature conjointe d'un gérant de chaque catégorie pour que la Société soit valablement engagée.

*Sixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

"La société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique/le conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra accorder un pouvoir spécial par procuration authentique ou procuration sous seing privé."

*Septième résolution*

L'associé unique accepte les démissions de Monsieur Nico Kruchten et Monsieur Lennart Stenke de leurs postes de gérants de catégorie B et leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à la date e la présente assemblée.

*Huitième résolution*

L'associé unique nomme:

- Monsieur Abdelhakim, Manager, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et

- Monsieur Frédéric Gardeur, Manager, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société pour une période illimitée.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CAILTEUX-LAMBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009. LAC/2009/10225. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (singé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009046214/7241/175.

(090053218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Sirtes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Sirtes S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 43.010.

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SIRTES S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.010, constituée suivant acte notarié en date du 11 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 225 du 17 mai 1993 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1521 du 22 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Dominique Pacci, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 272 du 7 février 2009, et

numéro 420 du 26 février 2009;

b) dans le Lëtzebuerger Journal

le 7 février 2009, et

le 26 février 2009;

c) dans Le Quotidien

le 7 février 2009, et

le 26 février 2009.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Changement de la dénomination de la Société en "SIRTES S.A., SPF".

3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions,

obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

#### 4. Ajout d'un alinéa à l'article 3:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

III.- Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions en circulation, dix (10) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 6 février 2009 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de soumettre la Société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").

En conséquent l'article 11 des statuts de la société est modifié pour avoir la teneur suivant:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en "SIRTES S.A., SPF" et de modifier en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de SIRTES S.A., SPF."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient



matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société par ajout de l'alinéa suivant:

"Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. PACCI, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2009. LAC/2009/10863. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009046210/7241/120.

(090053339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2009.

**Opal Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.305.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 29 décembre 2006*

En vertu du contrat de cession de parts daté du 29 décembre 2006, CPI Capital Partners Europe L.P. a transféré 44 parts sociales à CPI Capital Partners Europe (NFR) L.P., ayant son siège social à 399 Park Avenue, 7<sup>th</sup> Floor, New York, NY10022, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du « Registrar of Limited Partnerships » en Grande Bretagne sous le numéro LP011169.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Gérant*

Référence de publication: 2009046007/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01611. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090052639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

**Convac Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009045538/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00645. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090052539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.